Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260702-DEL_2026_33-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 25 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

PRESENTS : Daniel Houitte, Edith Garnier, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, François Simon, Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Gilles Lesage donne pouvoir à Daniel Houitte
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Franck Aubrée

Séance ouverte à 20 h 03.

33- ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ATSEM 5EME CLASSE –

Présents	Pouvoirs	Absents	Absents	Quorum
17	2	2		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

La commune a été informée de l'ouverture d'une classe supplémentaire au sein de l'école maternelle communale à compter de la rentrée scolaire prochaine (2026-2027).

Cette évolution des effectifs scolaires entraîne un besoin supplémentaire en personnel communal afin d'assurer l'accompagnement des élèves de maternelle, conformément aux missions dévolues aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Afin de garantir le bon fonctionnement du service public scolaire et d'assurer les conditions d'accueil et d'encadrement des enfants, il est nécessaire de renforcer l'équipe actuellement en place par la création d'un poste non permanent d'ATSEM à temps non complet.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un emploi d'ATSEM non permanent de 2ème classe à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires (20/35ème).

Cet emploi permettra de répondre aux besoins liés à l'ouverture de cette nouvelle classe et d'adapter les moyens humains du service scolaire aux effectifs accueillis.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260702-DEL_2026_33-DE

En prévision des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi ont été inscrits au budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres et de ceux donnant leur pouvoir

APPROUVE la création de ce poste non permanent d'ATSEM pour accroissement temporaire d'activité, à temps non complet (20/35ème) ;

- **INDIQUE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE

